



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
*Ce rapport contient 58 pages*  
Référence : PSP - 141.003 RCA



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital social : €. 112 977 277

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 « principes et méthodes comptables » et 2.13 « avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1 « dépréciation au titre du risque de crédit avéré », 10, 15 et 40 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement,
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse Régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 « Part dans les entreprises liées, titre de participation et autres titres détenus à long terme » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 « titres de transaction » et 2.8 « opération sur les instruments financiers à terme et conditionnels » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



21 février 2014

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Labège, le 21 février 2014

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre  
Associé

Chauray, le 21 février 2014

SCP Malevaut-Naud



Jean-Claude Naud  
Associé



*Caisse régionale Atlantique Vendée*

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013**

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Atlantique Vendée  
en date du 31 Janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date  
du 26 Mars 2014



## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 .....	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013 .....	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	12
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	26
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	27
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	27
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	29
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	31
NOTE 8 ACTIONS PROPRES .....	32
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	32
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	33
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	33
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	34
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	34
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	34
NOTE 15 PROVISIONS .....	35
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT .....	35
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	37
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	38
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	39
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	40
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	40
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES .....	40
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	41
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES. ....	44
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	45
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	46
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	46



<b>NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 34 REVENUS DES TITRES.....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 40 COUT DU RISQUE.....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....</b>	<b>52</b>
<b>NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....</b>	<b>52</b>
<b>NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....</b>	<b>53</b>
<b>NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS.....</b>	<b>53</b>
<b>NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....</b>	<b>54</b>
<b>NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>54</b>
<b>MISE A DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION.....</b>	<b>54</b>



## BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>413 420</b>	<b>112 534</b>
Caisse, banques centrales		59 513	58 092
Effets publics et valeurs assimilées	5	337 474	35 150
Créances sur les établissements de crédit	3	16 433	19 292
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 322 178</b>	<b>1 422 419</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>13 767 517</b>	<b>13 848 971</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>753 080</b>	<b>746 463</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	564 468	429 222
Actions et autres titres à revenu variable	5	188 612	317 241
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>766 403</b>	<b>756 897</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	660 973	655 238
Parts dans les entreprises liées	6-8	10 264	11 893
Immobilisations incorporelles	7	2 450	2 460
Immobilisations corporelles	7	92 716	87 306
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>8</b>	<b>432</b>	<b>541</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>342 041</b>	<b>360 677</b>
Autres actifs	9	140 397	195 094
Comptes de régularisation	9	201 644	165 583
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 365 071</b>	<b>17 248 502</b>



**PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		7 960	3
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	7 960	3
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	11	10 362 050	9 922 123
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	12	4 075 815	3 983 115
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13	604 455	1 078 067
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		308 569	371 730
Autres passifs	14	85 476	119 088
Comptes de régularisation	14	223 093	252 642
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		157 060	143 400
Provisions	15-16-17	157 055	143 395
Dettes subordonnées	19	5	5
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	18	121 896	118 123
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	20	1 727 266	1 631 941
Capital souscrit		112 977	112 977
Primes d'émission		192 768	192 850
Réserves		1 309 966	1 215 784
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		-222	54
Résultat de l'exercice		111 777	110 276
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>17 365 071</b>	<b>17 248 502</b>



## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>2 899 821</b>	<b>2 602 474</b>
Engagements de financement	28	1 868 917	1 624 327
Engagements de garantie	28	1 028 214	970 952
Engagements sur titres	28	2 690	7 195

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>5 825 225</b>	<b>5 900 637</b>
Engagements de financement	28	1 048 000	1 048 152
Engagements de garantie	28	4 774 535	4 845 290
Engagements sur titres	28	2 690	7 195

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26



## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	33-34	582 846	620 248
Intérêts et charges assimilées	33	-332 234	-392 990
Revenus des titres à revenu variable	34	5 877	6 376
Commissions (produits)	35	234 403	227 540
Commissions (charges)	35	-39 906	-41 884
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	490	611
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	9 063	15 446
Autres produits d'exploitation bancaire	38	5 580	7 539
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-5 391	-9 645
<b>Produit net bancaire</b>		<b>460 728</b>	<b>433 241</b>
Charges générales d'exploitation	39	-227 952	-240 218
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 337	-9 652
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>223 439</b>	<b>183 371</b>
Coût du risque	40	-34 795	-17 057
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>188 644</b>	<b>166 314</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	692	-1 715
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>189 336</b>	<b>164 599</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	-73 786	-53 402
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-3 773	-921
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>111 777</b>	<b>110 276</b>



## NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, 71 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013**

Sur 2013, la Caisse Régionale Atlantique Vendée a préparé activement la constitution de réserves éligibles au futur ratio LCR.

### **1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2013**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2013.

## NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale Atlantique Vendée
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 <sup>er</sup> janvier 2014 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
l'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Atlantique Vendée sur la période.			

### 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par La Caisse Régionale Atlantique Vendée s'élève à 89.622 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 76.276 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 170 milliers d'euros

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, La Caisse Régionale Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par La Caisse Régionale Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, La Caisse Régionale Atlantique Vendée a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, La Caisse Régionale Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble

homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## Rachat d'actions propres

Les certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée sont enregistrés à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique « Actions propres ».

Ces certificats sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Atlantique Vendée applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

#### **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Atlantique Vendée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Atlantique Vendée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Atlantique Vendée au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Atlantique Vendée s'établit à 9 milliers d'euros.

### **2.11 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

### **2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 29 juin 2011 portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

### **2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale Atlantique Vendée applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 décembre 2013, les valeurs des actifs des différents régimes couvraient les engagements correspondants.

La Caisse régionale a cotisé, dans le cadre des polices d'assurance éligibles gérées par Prédica :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2013, s'élève à 14.169 K€.
- d'autre part, aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2013, s'élève à 15.717 K€.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## **2.15 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

## **2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Atlantique Vendée a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE  
RESIDUELLE**

	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances- rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	6 999				6 999		6 999	7 634
à terme	7 940				7 940		7 940	10 164
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				1 494	1 494		1 494	1 494
<b>Total</b>	<b>14 939</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 494</b>	<b>16 433</b>	<b>0</b>	<b>16 433</b>	<b>19 292</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>16 433</b>	<b>19 292</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	36 271				36 271	4	36 275	74 783
Comptes et avances à terme	134 565	108 454	462 079	515 529	1 220 627	13 058	1 233 685	1 295 420
Titres reçus en pension livrée					0	0	0	0
Prêts subordonnés				52 200	52 200	18	52 218	52 216
<b>Total</b>	<b>170 836</b>	<b>108 454</b>	<b>462 079</b>	<b>567 729</b>	<b>1 309 098</b>	<b>13 080</b>	<b>1 322 178</b>	<b>1 422 419</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 322 178</b>	<b>1 422 419</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 338 611</b>	<b>1 441 711</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 53.710 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 7.079 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2013					Créances rattachées	Total	31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	41 465	15			41 480		41 480	13 097
Autres concours à la clientèle	662 243	1 442 120	4 821 413	6 886 566	13 812 342	57 253	13 869 595	13 954 178
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	75 718				75 718	1 440	77 158	90 133
Dépréciations							-220 716	-208 437
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>13 767 517</b>	<b>13 848 971</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 19.593 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2.836.874 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 3.305.887 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	7 231 128	115 545	61 574	57 391	34 513	7 055 193	97 271	53 388	57 772	35 427
Agriculteurs	1 515 206	58 382	35 707	42 499	31 269	1 484 783	59 062	36 021	42 103	30 906
Autres professionnels	1 394 056	48 464	35 184	33 287	26 703	1 523 948	55 004	37 109	36 968	28 893
Clientèle financière	268 032	11 163	4 500	7 681	3 436	262 469	8 095	3 917	6 434	3 115
Entreprises	2 271 246	101 225	62 903	79 001	55 127	2 398 797	83 642	51 364	64 382	45 444
Collectivités publiques	1 162 809					1 184 934				
Autres agents économiques	145 755	918	711	858	676	147 285	5 180	749	778	716
<b>TOTAL</b>	<b>13 988 232</b>	<b>336 697</b>	<b>200 579</b>	<b>220 717</b>	<b>151 724</b>	<b>14 057 409</b>	<b>307 254</b>	<b>182 548</b>	<b>208 437</b>	<b>144 501</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		66 994		268 597	335 591	34 922
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		11		1 933	1 944	228
Dépréciations			-61		-61	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>66 944</b>	<b>0</b>	<b>270 530</b>	<b>337 474</b>	<b>35 150</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	0
Autres émetteurs		270 963		293 733	564 696	433 377
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		2 690		4 787	7 477	7 060
Dépréciations			-7 117		-588	-11 215
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>266 536</b>	<b>0</b>	<b>297 932</b>	<b>564 468</b>	<b>429 222</b>
Actions et autres titres à revenu variable	93	188 654			188 747	318 037
Créances rattachées					0	0
Dépréciations			-135		-135	-796
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>93</b>	<b>188 519</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>188 612</b>	<b>317 241</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>521 999</b>	<b>0</b>	<b>568 462</b>	<b>1 090 554</b>	<b>781 613</b>
Valeurs estimatives	93	551 351	0	573 930	1 279 301	766 376

(1) : Dont 7.079 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 7.200 milliers d'euros au 31 décembre 2012

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 32.053 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 36.516 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 14.669 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 16.391 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### **5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	162 193	0
Etablissements de crédit	198 141	252 529
Clientèle financière	204 139	333 368
Collectivités locales	6 745	6 745
Entreprises, assurances et autres clientèles	182 224	158 771
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>753 442</b>	<b>751 413</b>
Créances rattachées	7 477	7 060
Dépréciations	-7 839	-12 010
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>753 080</b>	<b>746 463</b>

### **5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	564 696	335 591	188 747	1 089 034	433 377	34 922	318 037	786 336
dont titres cotés	420 133	335 591			258 806	34 922		
dont titres non cotés (1)	144 563		188 747	333 310	174 571		318 037	492 608
Créances rattachées	7 477	1 944		9 421	7 060	228		7 288
Dépréciations	7 705	61	135	7 901	11 215		796	12 011
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>564 468</b>	<b>337 474</b>	<b>188 612</b>	<b>1 090 554</b>	<b>429 222</b>	<b>35 150</b>	<b>317 241</b>	<b>781 613</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 188.612 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 188.612 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	122 352	130 165
OPCVM obligataires	57 706	60 283
OPCVM actions		
OPCVM autres	8 690	8 898
<b>TOTAL</b>	<b>188 748</b>	<b>199 346</b>

## 5.3

Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	9 124	75 003	235 082	245 487	564 696	7 477	572 173	440 436
Dépréciations							7 766	11 215
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>564 696</b>	<b>7 477</b>	<b>564 407</b>	<b>429 221</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			86 136	249 455	335 591	1 944	337 535	35 151
Dépréciations							0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>335 591</b>	<b>1 944</b>	<b>337 535</b>	<b>35 151</b>

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capital propres/autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Ré- sultat de l'exercice
					Brutes	Nettes				
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)										
- Participations dans des établissements de crédit (détail)										
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)										
IMMOBILIERE DE LA SEINE	EURO	78 233	13 019	1,64%	1 564	1 564				
CAAVIP	EURO	11 000	-4 934	100,00%	11 000	6 112	654			
- Autres titres de participations (détail)										
COFILMO	EURO	224	7 583	22,74%	1 040	1 040			12 333	
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	35 934	2,00%	1 173	1 173			112 615	
LA BOETIE	EURO	2 480 628	14 890 717	3,11%	532 016	532 016	29 850			
SACAM Avenir	EURO	113 464	-48	3,48%	3 943	3 943				
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	6 938	3,06%	2 211	2 211				
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	903	3,10%	22 620	22 490	10 579			
SACAM FIRECA	EURO	22 510	1 144	3,11%	1 388	735				
SACAM INTERNATIONAL	EURO	631 828	-109 973	3,12%	28 049	16 362				
SACAM FIA NET	EURO	47 185	-13 318	3,52%	1 663	915				
C 2 M S	EURO	53 053		9,89%	5 249	5 249			pas d'exercice clôturé	
UNEXO	EURO	127 923	52 370	13,77%	21 104	21 104				
NOBILISE	EURO	6 655	-602	22,14%	1 916	1 783				
SACAM IMMOBILIER	EURO	136 759		3,23%	4 411	4 411			pas d'exercice clôturé	
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>										
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)										
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)										
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EURO				761	760				
- Autres titres de participations (ensemble)	EURO				3 361	2 799	6 715			
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>643 469</b>	<b>624 667</b>	<b>47 796</b>	<b>0</b>		

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	13 326	21 686	13 151	22 854
Titres cotés				
Avances consolidables	1 827	1 827	2 147	1 999
Créances rattachées				
Dépréciations	-4 889		-3 405	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 264</b>	<b>23 513</b>	<b>11 893</b>	<b>24 853</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	630 143	788 193	622 512	834 662
Titres cotés				
Avances consolidables	41 212	41 106	41 428	41 323
Créances rattachées	157	157	157	157
Dépréciations	-14 017		-12 337	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>657 495</b>	<b>829 456</b>	<b>651 760</b>	<b>876 142</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 348	3 348	3 348	3 359
Titres cotés		130		
Avances consolidables	130		130	130
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 478</b>	<b>3 478</b>	<b>3 478</b>	<b>3 489</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>660 973</b>	<b>832 934</b>	<b>655 238</b>	<b>879 631</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>671 237</b>	<b>856 447</b>	<b>667 131</b>	<b>904 484</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	646 817		639 011	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>646 817</b>		<b>639 011</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2013
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	13 151	189	14		13 326
Avances consolidables	2 147		320		1 827
Créances rattachées	0				
Dépréciations	-3 405	-1 670	-186		-4 889
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 893</b>	<b>-1 481</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>10 264</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>				0	
Valeurs brutes	651 759	14 334	8 600		657 495
Avances consolidables	622 512	16 038	8 407		630 143
Créances rattachées	41 427		216		41 212
Dépréciations	157				157
Sous-total titres de participation	-12 337	-1 704	-23		-14 017
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>651 759</b>	<b>14 334</b>	<b>8 600</b>	<b>0</b>	<b>657 495</b>
Valeurs brutes	3 478	0	0	0	3 478
Avances consolidables	3 348				3 348
Créances rattachées	130				130
Dépréciations	0				0
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 478</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 478</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>655 237</b>	<b>14 334</b>	<b>8 600</b>	<b>0</b>	<b>660 973</b>
<b>TOTAL</b>	<b>667 130</b>	<b>12 853</b>	<b>8 748</b>	<b>0</b>	<b>671 237</b>

- (1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	230 064	16 999	7 222		239 841
Amortissements et dépréciations	-142 758	-9 317	-4 949		-147 125
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>87 306</b>	<b>7 682</b>	<b>2 273</b>	<b>0</b>	<b>92 716</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	3 896	10			3 906
Amortissements et dépréciations	-1 436	-20			-1 456
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 460</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 450</b>
<b>TOTAL</b>	<b>89 766</b>	<b>7 672</b>	<b>2 273</b>	<b>0</b>	<b>95 166</b>

## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

	31/12/2013			31/12/2012	
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Nombre	4 763			4 763	9 320
Valeurs comptables	432			432	541
Valeurs de marché	432			432	541

Valeur nominale de l'action : 15,25

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	150	150
Débiteurs divers	140 149	193 889
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	98	1 055
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>140 397</b>	<b>195 094</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	116 344	90 707
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	3
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 857	2 060
Charges constatées d'avance	2 197	1 675
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 439	2 044
Autres produits à recevoir	64 735	59 528
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	15 069	9 566
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>201 644</b>	<b>165 583</b>
<b>TOTAL</b>	<b>342 041</b>	<b>360 677</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	208 437	84 124	-70 138	-1 706	-1	220 716
Sur opérations sur titres	12 010	1 216	-5 326			7 900
Sur valeurs immobilisées	15 742	3 374	-209			18 907
Sur autres actifs	150	28	-65			113
<b>TOTAL</b>	<b>236 339</b>	<b>88 742</b>	<b>-75 738</b>	<b>-1 706</b>	<b>-1</b>	<b>247 636</b>

## NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2012 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et emprunts :									3
· à vue	7 958				7 958	2	7 960		3
· à terme					0		0		0
Valeurs données en pension					0		0		0
Titres donnés en pension livrée					0		0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>7 958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 958</b>	<b>2</b>	<b>7 960</b>		<b>3</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>									
Comptes ordinaires	7 392				7 392	3	7 395		8 836
Comptes et avances à terme	1 385 451	2 202 522	3 726 978	3 013 322	10 328 273	26382	10 354 655		9 913 287
Titres donnés en pension livrée					0		0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 392 843</b>	<b>2 202 522</b>	<b>3 726 978</b>	<b>3 013 322</b>	<b>10 335 665</b>	<b>26 385</b>	<b>10 362 050</b>		<b>9 922 123</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 801</b>	<b>2 202 522</b>	<b>3 726 978</b>	<b>3 013 322</b>	<b>10 343 623</b>	<b>26 387</b>	<b>10 370 010</b>		<b>9 922 126</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

## NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 205 197				2 205 197	35	2 205 232	2 073 124
Comptes d'épargne à régime spécial :	37 436	0	0	0	37 436		37 436	33 995
· à vue	37 436				37 436		37 436	33 995
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	245 716	382 409	986 834	183 892	1 798 851	34 296	1 833 147	1 875 996
· à vue	9 636				9 636		9 636	16 455
· à terme	236 080	382 409	986 834	183 892	1 789 215	34 296	1 823 511	1 859 541
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 488 349</b>	<b>382 409</b>	<b>986 834</b>	<b>183 892</b>	<b>4 041 484</b>	<b>34 331</b>	<b>4 075 815</b>	<b>3 983 115</b>

### 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	2 058 902	2 048 541
Agriculteurs	249 038	251 606
Autres professionnels	52 913	162 563
Clientèle financière	1 314 331	1 117 824
Entreprises	41 996	38 894
Collectivités publiques	193 234	197 733
Autres agents économiques	131 070	135 248
<b>Total en principal</b>	<b>4 041 484</b>	<b>3 952 409</b>
Dettes rattachées	34 331	30 706
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 075 815</b>	<b>3 983 115</b>

## NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

### 13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012		
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse		9 888	1 549		11 437	1 917	13 354	12 870
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	249 600	230 000		110 000	589 600	1 501	591 101	1 065 197
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>249 600</b>	<b>239 888</b>	<b>1 549</b>	<b>110 000</b>	<b>601 037</b>	<b>3 418</b>	<b>604 455</b>	<b>1 078 067</b>

## NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	74 849	107 383
Versements restant à effectuer sur titres	10 627	11 705
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>85 476</b>	<b>119 088</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 225	23 240
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	122 276	133 242
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	4 911	9 367
Autres charges à payer	78 851	81 922
Autres comptes de régularisation	2 830	4 871
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>223 093</b>	<b>252 642</b>
<b>TOTAL</b>	<b>308 569</b>	<b>371 730</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux (10)	2 403	2 856	-3 385	-34	261	2 101
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	602	283				885
Provisions pour litiges fiscaux (1)	0					0
Provisions pour autres litiges	8 047	1 927	-280	-973		8 721
Provision pour risques pays (2)	0					0
Provisions pour risques de crédit (3)	99 834	19 677		-11 102	-1	108 408
Provisions pour restructurations (4)	0					0
Provisions pour impôts (5)	2 941	1 582				4 523
Provisions sur participations (6)	0					0
Provisions pour risques opérationnels (7)	6 130	2 623	-2 606	-156	-1	5 990
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	8 063	5 655		-3 154		10 564
Autres provisions (9)	15 377	5 806	-5 175	-146	1	15 863
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>143 397</b>	<b>40 409</b>	<b>-11 446</b>	<b>-15 565</b>	<b>260</b>	<b>157 055</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(10) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ». Cette évolution donne lieu à une variation de la provision de 261 milliers d'euros.

## NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	392 290	212 605
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	987 573	1 008 556
Ancienneté de plus de 10 ans	893 320	1 011 610
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 273 183</b>	<b>2 232 771</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>572 240</b>	<b>633 202</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 845 423</b>	<b>2 865 973</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

#### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	20 892	26 781
Comptes épargne-logement	150 743	179 312
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>171 635</b>	<b>206 093</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	110	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 945	0
Ancienneté de plus de 10 ans	7 509	7 026
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10 564</b>	<b>7 026</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>1 037</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 564</b>	<b>8 063</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	7 026	5 655	2 117	10 564
Comptes épargne-logement :	1 037		1 037	0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>8 063</b>	<b>5 655</b>	<b>3 154</b>	<b>10 564</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

## NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	29 686	24 721
Coût des services rendus sur l'exercice	2 266	1 909
Coût financier	860	1 242
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-25	318
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-3 049	-1 111
(Gains) / pertes actuariels	149	2606
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>29 887</b>	<b>29 685</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	2 266	1 909
Coût financier	860	1 242
Rendement attendu des actifs	-824	-793
Coût des services passés		32
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	6	3 239
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 308</b>	<b>5 629</b>

- (1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	28 814	24 426
Rendement attendu des actifs	824	793
Gains / (pertes) actuariels	-32	-633
Cotisations payées par l'employeur	2 950	5 021
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-25	318
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-3 049	-1 111
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>29 482</b>	<b>28 814</b>

### Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-29 886	29 686
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	174	
Juste valeur des actifs fin de période	29 482	-28 814
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-230</b>	<b>872</b>

- (1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

### Rendement des actifs des régimes

Les taux de rendement attendus annualisés des actifs des différents régimes s'élèvent à :

- 2,85% pour le régime de retraite des cadres de direction
- 3,50% pour le régime de retraite des présidents
- 2,85% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction
- 2,85% pour le régime des indemnités de fin de carrière

### Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus sont respectivement de :

- 3,05% pour le régime de retraite des cadres de direction
- 2,80% pour le régime de retraite des présidents
- 3,05% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction
- 3,05% pour le régime des indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,03%;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,37%.

## NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	121 896	118 123
Valeur au bilan	121 896	118 123

### NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro					0	0	0	0	0
Dollar					0	0	0	0	0
...					0	0	0	0	0
Autres					0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0	0
Euro					0	0	0	0	0
Dollar					0	0	0	0	0
...					0	0	0	0	0
Autres					0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales					5	0	0	5	5
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					5	0	0	5	5
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

#### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées est nul au 31 décembre 2013 contre 227 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

## NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	112 977	0	0	1 315 731	0	0	109 476	1 538 184
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-16 337	-16 337
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-236				-236
Affectation du résultat social 2011				93 181			-93 181	0
Report à nouveau débiteur				11			43	54
Résultat de l'exercice 2012							110 276	110 276
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	112 977	0	0	1 408 687	0	0	110 276	1 631 941
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-15 933	-15 933
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves (2)				-297				-297
Affectation du résultat social 2012				94 397			-94 397	0
Report à nouveau débiteur				-276			54	-222
Résultat de l'exercice 2013							111 777	111 777
Autres variations								0
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	112 977	0	0	1 502 511	0	0	111 778	1 727 268

(1) Le capital social se décompose de la sorte :

4 239 342 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 15,25€, pour un montant total de 64 649 965,50€  
 1 313 032 CCI d'une valeur nominale unitaire de 15,25€, pour un montant total de 20 023 738,00€  
 1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25€, pour un montant total de 28 303 573€

(2) Le nombre de CCI supprimé au cours de l'exercice 2013 est de 4 709 pour un montant total de 368 502,36€ qui se décompose comme suit :

- diminution en nominal pour 71 812,25€  
 - diminution des "primes d'émission" pour 81 842,42€  
 - diminution des réserves pour 314 847,69€

Le nombre de Parts Sociales émises au cours de l'exercice 2013 de 4 709 pour un montant total de 71 812,25€.

(3) Les primes et réserves au 31/12/2013 se décomposent comme suit :

Primes d'émission des CCI et CCA : 190 160 K€  
 Primes et écarts de fusion : 2 611 K€  
 Réserve légale : 907 322 K€  
 Réserves statutaires et contractuelles : 375 653 K€  
 Réserves réglementées : 245 K€  
 Autres réserves : 26 746 K€  
 Report à nouveau créditeur : -222 K€

## NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 727 266	1 631 941
Fonds pour risques bancaires généraux	121 896	118 123
Dettes subordonnées et titres participatifs		0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5	5
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 849 167</b>	<b>1 750 069</b>

## NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	59 222	59 207	76 472	76 458
Devises	29 475	29 475	38 207	38 207
Euros	29 747	29 732	38 265	38 251
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>59 222</b>	<b>59 207</b>	<b>76 472</b>	<b>76 458</b>

## NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	2 524 329	487 627	3 011 956	2 802 983
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	2 524 329	487 627	3 011 956	2 802 983
Swaps de taux d'intérêt	2 524 329	487 627	3 011 956	2 802 983
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
FRA			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	33 206	33 206	57 180
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	0	33 206	33 206	57 180
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		16 603	16 603	28 590
Vendus		16 603	16 603	28 590
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 524 329</b>	<b>520 833</b>	<b>3 045 162</b>	<b>2 860 163</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	33 206	0	0	33 206	0	0			
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	29 252	1 618 701	1 364 004	29 252	1 618 701	1 364 004			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	62 458	1 618 701	1 364 004	62 458	1 618 701	1 364 004	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	94 960	12 776	10 693	94 960	12 776	10 693			
Sous total	94 960	12 776	10 693	94 960	12 776	10 693	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>157 418</b>	<b>1 631 477</b>	<b>1 374 697</b>	<b>157 418</b>	<b>1 631 477</b>	<b>1 374 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	57 179	0	0	57 179	0	0			
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	209 020	1 174 892	1 419 071	209 020	1 174 892	1 419 071			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	266 199	1 174 892	1 419 071	266 199	1 174 892	1 419 071	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	132 889	7 142	12 899	132 889	7 142	12 899			
Sous total	132 889	7 142	12 899	132 889	7 142	12 899	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>399 088</b>	<b>1 182 034</b>	<b>1 431 970</b>	<b>399 088</b>	<b>1 182 034</b>	<b>1 431 970</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		33 206		57 179
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-35 704	3 011 956	-45 851	2 802 983
Forward taux				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-35 704</b>	<b>3 045 162</b>	<b>-45 851</b>	<b>2 860 162</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		118 429		152 930
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>118 429</b>	<b>0</b>	<b>152 930</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-35 704</b>	<b>3 163 591</b>	<b>-45 851</b>	<b>3 013 092</b>

## 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		100616	2423712	487627
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

## NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	15 858	26 303	42 161	35 744	24 775	60 519
Risques sur les autres contreparties	10 772	2 401	13 173	16 324	2 486	18 810
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>	<b>52 068</b>	<b>27 261</b>	<b>79 329</b>
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	26 630	28 704	55 334	52 068	27 261	79 329
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>	<b>52 068</b>	<b>27 261</b>	<b>79 329</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>26 630</b>	<b>28 704</b>	<b>55 334</b>	<b>52 068</b>	<b>27 261</b>	<b>79 329</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

L'année 2012 a été retraitée pour mise en conformité avec l'annexe III du règlement 91-05 révisé relatif au ratio de solvabilité.

**NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES  
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 899 821</b>	<b>2 602 474</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 868 917</b>	<b>1 624 327</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	248 856	2 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 620 061	1 622 327
Ouverture de crédits confirmés	1 049 858	1 062 811
- Ouverture de crédits documentaires	7 751	8 446
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 042 107	1 054 365
Autres engagements en faveur de la clientèle	570 203	559 516
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 028 214</b>	<b>970 952</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 496	557 661
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	23 836	8 062
Autres garanties	538 660	549 599
. Engagements d'ordre de la clientèle	465 718	413 291
Cautions immobilières	229 035	233 426
Autres garanties d'ordre de la clientèle	236 683	179 865
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 690</b>	<b>7 195</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	2 690	7 195
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 825 225</b>	<b>5 900 637</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 048 000</b>	<b>1 048 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle	1 048 000	1 048 152
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 774 535</b>	<b>4 845 290</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	364 235	399 532
. Engagements reçus de la clientèle	4 410 300	4 445 758
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 175 132	1 124 934
Autres garanties reçues	3 235 168	3 320 824
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 690</b>	<b>7 195</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	2 690	7 195

La Caisse Régionale est engagée dans le cadre des garanties Switch pour 509,1M€ au bénéfice de Crédit Agricole SA.

## **NOTE 29 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE**

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 5 609 580 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 741 785 K€ en 2012. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 2 879 486 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 363 118 K€ en 2012 ;
- 162 088 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 162 301 K€ en 2012 ;
- 610 210 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 652 120 K€ en 2012 ;
- 501 961 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif FCT EVERGREEN ;
- 1 455 836 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 564 245 K€ en 2012.

## **NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

La Caisse Régionale est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci.

Cette garantie générale au 31 décembre 2013 s'élève à 1 428 834 K€.

### NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 776	11 922
Sur opérations internes au Crédit Agricole	52 329	55 859
Sur opérations avec la clientèle	500 428	530 850
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	20 306	18 118
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	7	3 499
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>582 846</b>	<b>620 248</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 880	-11 554
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-226 937	-274 443
Sur opérations avec la clientèle	-72 947	-81 188
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-12 078	-10 477
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-9 839	-14 274
Autres intérêts et charges assimilées	-553	-1 054
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-332 234</b>	<b>-392 990</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>250 612</b>	<b>227 258</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 537 milliers d'euros, il était de 570 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	8 886	8 421
Livret développement durable		
Titres d'investissement	11 420	9 697
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>20 306</b>	<b>18 118</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	5 877	6 376
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>5 877</b>	<b>6 376</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>26 183</b>	<b>24 494</b>

## NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	579	-135	444	350	-119	231
Sur opérations internes au crédit agricole	41 502	-24 914	16 588	40 138	-27 962	12 176
Sur opérations avec la clientèle	58 147	-755	57 392	51 932	-196	51 736
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	122		122	247		247
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0	10		10
Sur prestations de services financiers (1)	133 319	-13 341	119 978	134 277	-13 024	121 253
Provision pour risques sur commissions	734	-761	-27	586	-583	3
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>234 403</b>	<b>-39 906</b>	<b>194 497</b>	<b>227 540</b>	<b>-41 884</b>	<b>185 656</b>

(1) dont produits au 31/12/2013 :

- dont prestation d'assurance-vie épargne : 23 839K€
- dont prestation d'assurance IARD : 16 821K€
- dont commissions ADI : 36.441K€

## NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	239	29
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	9	318
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	242	264
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>490</b>	<b>611</b>

## NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-1 216	-2 137
Reprises de dépréciations	4 952	19 572
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>3 736</b>	<b>17 435</b>
Plus-values de cession réalisées	6 529	1 874
Moins-values de cession réalisées	-1 202	-3 863
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>5 327</b>	<b>-1 989</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>9 063</b>	<b>15 446</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>9 063</b>	<b>15 446</b>

## NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	3 038	2 751
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	2 542	4 788
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>5 580</b>	<b>7 539</b>
Charges diverses	-883	-1 717
Quote part des opérations faites en commun	-1 960	-2 279
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-2 548	-5 649
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-5 391</b>	<b>-9 645</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>189</b>	<b>-2 106</b>

## NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	80 049	84 245
Charges sociales :	39 675	44 163
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 397	13 538
Intéressement et participation	16 225	14 942
Impôts et taxes sur rémunérations	14 380	11 786
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>150 329</b>	<b>155 136</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 560	-4 117
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>145 769</b>	<b>151 019</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	10 512	12 837
Services extérieurs et autres frais administratifs	72 205	77 017
<b>Total des charges administratives</b>	<b>82 717</b>	<b>89 854</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-534	-655
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>82 183</b>	<b>89 199</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>227 952</b>	<b>240 218</b>

## Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), La Caisse Régionale Atlantique Vendée a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2.172 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Celui-ci sera utilisé en intégralité sur l'exercice 2014.

## Effectifs CDI moyens annuels (texte de 2012 mis à jour sur 2013)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	494	495
Non cadres	1 491	1 544
<b>TOTAL</b>	<b>1 985</b>	<b>2 039</b>
<i>Dont : - France</i>	<i>1 972</i>	<i>2 034</i>
<i>- Étranger</i>	<i>13</i>	<i>5</i>
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>31</i>	<i>32</i>

Il s'agit du personnel à contrat à durée indéterminée employé par la Caisse Régionale Atlantique Vendée, en moyenne sur les 12 derniers mois.

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du conseil d'administration, au Directeur général et aux membres du Comité de direction présente un montant égal à 2 429 157€ au titre de l'exercice 2013.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice à des conditions habituelles généralement consenties au personnel s'élève pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction à 1.751K€.

## NOTE 40 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-101 743</b>	<b>-85 324</b>
Dépréciations de créances douteuses	-79 940	-73 927
Autres provisions et dépréciations	-21 803	-11 397
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>77 197</b>	<b>96 422</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	64 960	78 536
Autres reprises de provisions et dépréciations	12 237	17 886
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-24 546</b>	<b>11 098</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-609	-3 703
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (2)	-10 193	-27 577
Décote sur prêts restructurés	-30	-188
Récupérations sur créances amorties	583	3 313
Autres pertes		
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>-34 795</b>	<b>-17 057</b>

(1) Dont 21 869 milliers d'euros liés aux créances cédées courant 2012.

(2) Dont 24 713 milliers d'euros liés aux créances cédées courant 2012.

## NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-3 374	-11 216
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 374	-11 216
<b>Reprises de dépréciations</b>	583	8 752
Sur titres d'investissement	374	374
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	209	8 378
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>	-2 791	-2 464
Sur titres d'investissement	374	374
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 165	-2 838
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	2 553	150
Sur titres d'investissement		149
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 553	1
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	-1	-1
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1	-1
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	2 552	149
Sur titres d'investissement	0	149
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 552	0
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-239	-2 315
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	998	664
Moins-values de cessions	-67	-64
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	931	600
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>692</b>	<b>-1 715</b>

## **NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2013.

## **NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 73 786 K€ au 31 décembre 2013. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 72 121 K€ auquel se rajoute une dotation aux provisions pour impôt de 1 665 K€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la Caisse régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société tête de groupe.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 75 372 K€.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt apprentis : 9 K€
- crédit d'impôt mécénat : 124 K€
- crédit d'impôt recherche : 216 K€

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 2 220 K€ au titre de l'exercice 2013.

## NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale Atlantique Vendée exerce la totalité de son activité en France et dans les métiers concernés par la banque de proximité. Aussi une répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par répartition géographique ne s'avère pas significative.

La Caisse régionale représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

La Caisse régionale Atlantique Vendée commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale Atlantique Vendée distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

## NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à 111 777 082,52 €, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 15,09€.

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2013 pour un montant de 110 777 082,52 € auquel se retranche le report à nouveau débiteur de 222 222,16 € est présentée de la sorte par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 26 mars 2014 :

(en euros)	
<b>Montant à affecter</b>	<b>111 554 860,36 €</b>
Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	3 121,37 €
Versement d'intérêts aux parts sociales au taux de 2,46%	1 568 556,54 €
Versement d'un dividende net de 4,53 € par CCI	5 921 774,32 €
Versement d'un dividende net de 4,53 € par CCA	8 370 433,72 €
Dotation à la Réserve Légale	71 768 230,81 €
Dotation à la Réserve Facultative	23 922 743,60 €

## NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG	%	Cabinet MALEVAUT - NAUD	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	94	94%	86	100%
Missions accessoires	6	6%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>100%</b>

## MISE A DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Visa du Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée, Monsieur Patrice CHERAMY.

